

Le lundi 24 février 2025 à 18 heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 18/02/2025, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Catherine VÉROVE, Messieurs, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Louis BOUTROY.

Monsieur Louis KALTENBACH a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

- **Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024**

Il a été accepté par l'Assemblée

- **Demande de fonds de concours à Grand Calais Terres & Mers pour travaux à l'école.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que 40 % des plafonds de l'école ont été rénovés il y a 6 ans.

Afin de terminer ces travaux, et de renforcer l'isolation pour faire des économies d'énergie, il propose de refaire les plafonds suspendus en doublant l'isolation pendant les vacances scolaires de juillet 2025.

Il propose de confier ces travaux à l'entreprise RECOLET pour un montant de : 16 500.00 €.

A l'unanimité l'Assemblée accepte cette proposition et sollicite un fonds de concours pour un montant de : 8 250.00 € auprès de Grand Calais Terres & Mers. Ci-dessous le plan de financement.

DEPENSE	RECETTE	%	MONTANTS
16 500.00 €	Autofinancement commune	50 %	8 250.00 €
	Fond de concours sollicité	50 %	8 250.00 €
	TOTAL	100 %	16 500.00 €

- **Convention territoriale de partenariat avec la CAF de CALAIS**

L'Assemblée a émis un avis favorable pour renouveler ce partenariat

- **Création d'un poste d'agent d'entretien temporaire.**

L'Assemblée accepte de renouveler le contrat d'un poste d'agent d'entretien temporaire du 15 avril au 30 septembre 2025 dans les mêmes conditions qu'en 2024.

- **Affectation des résultats ci-joint**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	+		RECETTES
		DEPENSES		
		201 835,11		193 492,25
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	126 000,00		151 400,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)		(si solde positif)
		17 057,14		0,00
		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		344 892,25		344 892,25

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+		RECETTES
		DEPENSES		
		563 093,85		427 257,32
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)		(si excédent)
		0,00		135 836,53
		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		563 093,85		563 093,85

TOTAL DU BUDGET (4)		907 986,10		907 986,10
---------------------	--	------------	--	------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Commune d'ESCALLES
Budget Communal

Délibération
du Conseil Municipal
- sur le compte administratif
- sur le compte de gestion
- sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Abstention Pour

11
11
11
11

Convocation en date du 13/02/2025, séance du 24/02/2025 à 18H30

Le 24/02/2025 réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DUQUESNE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Marc BOUTROY après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00	114 298.61
Part affectée à l'investissement		0.00
Opérations de l'exercice	404 787.51	428 066.00
TOTAUX	404 787.51	542 364.61
Résultat de clôture		137 577.10

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0.00	122 910.64
0.00	0.00
451 490.29	311 522.51
451 490.29	434 433.15
17 057.14	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0.00	237 209.25
	0.00
856 277.80	739 588.51
856 277.80	976 797.76
	120 519.96

Besoin de financement

17 057.14

Restes à réaliser: DEPENSES
Restes à réaliser: RECETTES

126 000.00
151 400.00

Excédent de financement

8 342.86

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement:

Ont signé au registre des délibérations:

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
au compte 002 (CCAS excédent de fonctionnement reporté suite à dissolution du budget au 31/12/24)

Pour expédition conforme, Le Maire
Marc BOUTROY

